



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

associations

Question écrite n° 29233

Texte de la question

Mme Isabelle Le Callennec attire l'attention de Mme la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative sur la composition du Conseil d'administration du comité national olympique et sportif français (CNOSF). L'assemblée générale du CNOSF semblerait avoir acté le 23 mai 2013 la non-participation des fédérations affinitaires (fédération multisport regroupant des associations dont les affinités ne sont pas que sportives) au conseil d'administration du CNOSF. Elle lui demande quelle est la position du Gouvernement sur la représentativité du sport français au sein du CNOSF.

Texte de la réponse

Le Comité national olympique et sportif français (CNOSF), représentant du Comité international olympique sur le territoire français, a vocation à unir en son sein les fédérations sportives françaises, et donc indirectement les clubs affiliés à ces dernières et l'ensemble des licenciés. Il est le représentant de l'ensemble du mouvement sportif français. Son assemblée générale a notamment pour mission d'élire les membres du conseil d'administration et le Président du CNOSF tous les quatre ans, dans les six mois qui suivent les Jeux olympiques d'été. Lors de la réunion du 23 mai 2013, l'assemblée générale du CNOSF a élu pour le collège des fédérations multisports et affinitaires : Madame Françoise SAUVAGEOT de la Fédération française d'éducation physique et gymnastique volontaire, Monsieur Gérard MASSON de la Fédération française handisport, Monsieur Yves FOUCAULT de la Fédération française du sport adapté, et Monsieur Michel DARCY de l'ASPTT. Le vote n'a pas abouti à l'élection d'un représentant des fédérations affinitaires. Il n'appartient toutefois pas à l'Etat de commenter cette composition, fruit du vote démocratique de l'assemblée générale, qui ne saurait remettre en question la représentativité de l'ensemble du mouvement sportif français par le CNOSF.

Données clés

Auteur : [Mme Isabelle Le Callennec](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29233

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Ministère attributaire : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 juin 2013](#), page 6033

Réponse publiée au JO le : [10 septembre 2013](#), page 9513